

Susvill'Infos

L'édito du Maire



Directeur de la publication :
Emile BUCH

**Membres de la commission
information et communication :**

Valérie CHALLON, Marijane
GEISSLER, Michel PLEUCHOT,
Elodie JODAR, Frédéric
MAUGIRON, Henriette
PICCHIONI, Cécile GARNIER,
Xavier MEZERETTE, Perrine
MUGNIER, Peggy MONOY

Joindre la mairie :

04 76 81 05 12
accueil@susville.fr

www.susville.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 10h – 12h
Mardi : 14h – 16h
Mercredi : 10h – 12h
Jeudi : 14h – 16h
Vendredi : 10h - 12h

*Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé en mairie en 660
exemplaires*

Chères Susvilloises, chers Susvillois,

L'été s'est achevé, marqué par de fortes températures et une sécheresse que nous avons tous ressentie. Conséquence de ce manque d'eau, nous avons dû procéder par trois fois déjà à l'alimentation en eau par citerne du réservoir du Psychagnard par un camion-citerne. Ce constat climatique nous inquiète forcément pour les années à venir, pour le monde agricole, pour qui cet été a été particulièrement compliqué, mais également pour la faune, la flore, ainsi que nos rivières qui ont beaucoup souffert.

La fin de l'été signifie toujours la rentrée des classes, et de nouveau les cris des enfants résonnent avec bonheur dans la cour de récréation. L'effectif reste stable avec 114 élèves qui ont repris le chemin de notre école. Je souhaite bien évidemment à tous, élèves, personnel enseignant, ATSEM, personnel communal, une nouvelle année scolaire remplie d'apprentissages et de bonne humeur.

Au-delà de celle des élèves, c'est aussi la rentrée pour tous. Cette année, l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur nos pouvoirs d'achat ainsi que sur les finances communales. La 8ème vague de COVID ébranle également les caractères les plus positifs.

Dans ce contexte où nous devons tous jongler entre recherche d'économies et limitation de notre consommation d'énergie, l'équipe municipale a voté l'extinction partielle de l'éclairage public de minuit à 05h du matin à compter du 1er novembre prochain. Susville s'ancre ainsi dans ce mouvement collectif nécessaire de sobriété énergétique et lumineuse.

La commune continue également de travailler sur l'ensemble de ces bâtiments, que ce soit en investissant pour leur réhabilitation ou encore en veillant à leur utilisation économe, poursuivant toujours l'intérêt premier et le bien-être des Susvillois.

Qui dit rentrée, dit enfin nouvelle coordonnée : pour toutes questions, écrivez-nous désormais par mail à accueil@susville.fr.

Bel automne à tous !

La cloche a sonné, l'école a repris !

Jeudi 1^{er} Septembre, l'ambiance était détendue et agréable dans les cours du groupe scolaire Hubert Mingarelli.

Cette année, ce sont 114 élèves qui ont fait leur retour en classe, répartis en 5 classes.



Tout au long de l'année, l'équipe enseignante proposera différents projets qui viendront compléter le travail quotidien : nettoyers la nature, un projet poterie pour l'ensemble des élèves, du cinéma, une animation avec Puits'art, du théâtre...



Les activités sportives, encadrées par Vincent notre éducateur sportif, seront variées avec natation, VTT et ski/raquette en période hivernale.

Nous souhaitons une très belle année scolaire à tous !

Angeline MERE, continuera les cours de musique tout au long de l'année. Les élèves auront donc une année bien remplie !

Toutes ces activités sont réalisées avec le soutien financier de la commune et du Sou des écoles.

Les vacances scolaires ont permis de faire quelques travaux et aménagements pour la rentrée.

Un bac à cailloux a été installé dans la cour primaire. Des jeux dessinés au sol ont fait leur apparition pour la joie de tous ! Annabelle, artiste bénévole, a apporté un peu de couleurs aux cours de l'école.

Merci aux agents techniques de la commune et à l'artiste « Anna RC » pour le travail réalisé.

L'école inaugurée... Enfin !

L'école Hubert MINGARELLI a officiellement été inaugurée le mercredi 28 septembre 2022. Après 2 reports pour cause de COVID, le Maire a enfin pu remercier de vive voix l'ensemble des entreprises, les partenaires financiers, les services communaux ou encore les enseignants pour leur participation indispensable à la réalisation de ce beau projet. Il a également tenu à remercier Catherine MINGARELLI et ses filles pour l'autorisation donnée pour la dénomination de ce groupe scolaire.

Ce « décalage » dans le temps de l'inauguration a permis de mettre en avant les travaux réalisés depuis 2020 : aménagement du parking sud, sécurisation des abords de la RD 529 avec l'installation de barrières et de plateaux traversants, couverture à neuf du toit du bâtiment maternelle et régulation du chauffage.

Les discours des élus présents ont mis en avant le caractère « précurseur » de cette décision du regroupement des deux anciennes écoles dans un bâtiment rénové dans un objectif de mutualisation des coûts et des énergies. Il a également été souligné l'intérêt social pour la commune d'un tel regroupement de l'ensemble des élèves susvillois sur un même site.



La tenue de cette inauguration était importante, bien entendu pour remercier tous ceux qui ont œuvré et accompagné la réalisation du projet mais particulièrement pour tourner une page d'un projet qui a demandé beaucoup d'énergies et fait traversé de nombreuses émotions.

C'est pour l'équipe municipale et les services, une grande fierté de l'avoir mener à son terme en mobilisant des ressources souvent insoupçonnées, qu'elles soient financières ou humaines !

Les élèves mobilisés pour « Nettoyons la Nature »

Dans le cadre de la journée "Nettoyons la nature" du 23 septembre, l'école Mingarelli s'est mobilisée ! Les petits ont nettoyé les deux cours de l'école, les CP-CE sont allés jusqu'au "magasin à charbon" près de la mare pédagogique, et les CE2-CM se sont occupés du trajet jusqu'au gymnase. Quel travail ! Quelle récolte !

Heureusement un goûter nous attendait, offert par la mairie de Susville.

Rédaction : enseignants



Semaine olympique et paralympique : les écoliers Susvillois en 3ème position !

Dans le cadre de l'opération « Matheysine Terre des Jeux 2024 », la Communauté de Communes de la Matheysine avait lancé au printemps dernier un défi en direction des écoles du territoire : faire le plus grand nombre de pas possible sur une période de 3 semaines. Ce défi a été relevé avec succès par 7 écoles du territoire.

Les **podomètres ont été offerts par l'Intercommunalité** et le nombre de pas transmis tous les jours par les directeurs ont été publiés sur le site internet de la CCM pour que les écoles puissent suivre leur progression.

C'est l'école de La Festinière qui a remporté le challenge de la semaine olympique, suivie sur le podium par l'école de la Mure et celle de Susville avec 217 398 pas. Les enseignants de Susville ont profité de ce défi pour conduire diverses sorties scolaires.



Les élèves ont été félicités par la présidente de la CCM et son Vice-président au Sport qui leur ont donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Ils ont également reçu un sac « Matheysine Terre des jeux » ainsi qu'une entrée gratuite pour la piscine intercommunale.

Initiation musicale : c'est reparti avec Angeline !

Soucieux d'apporter un complément de qualité à l'enseignement des élèves Susvillois, l'équipe municipale a décidé de **reconduire pour une année supplémentaire la convention qui lie la commune à Angeline MERE pour son intervention musicale** auprès de l'ensemble des classes.



Cette convention est établie à raison de 3 heures d'intervention par semaine pour une période de 26 semaines, **pour un coût de 3900 € entièrement pris en charge par la commune.**

L'occasion de rappeler qu'une telle intervention est une véritable chance pour les élèves Susvillois et un engagement fort de la commune en terme de politique culturelle.

Lors du Conseil municipal du 19 septembre dernier, il a été validé à l'unanimité l'**extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune de minuit à 05h du matin à partir du 1er novembre 2022.**

La mise en œuvre est réalisée en collaboration avec le TE 38.

Cette décision s'inscrit dans une triple démarche de préservation des ressources : énergétiques (réduction des consommations), économiques (réduction des coûts par la baisse des consommations) et biologiques (réduction des impacts sur la faune).

Cette décision vient également compléter l'engagement de la commune, qui a été lauréate de l'appel à projets lancé par le TE 38 et la Ligue de Protection des Oiseaux visant la protection des chiroptères.

POURQUOI ETEINDRE ?

Faire des économies d'énergie

Une extinction d'environ 6 heures **permet de diviser par deux** la quantité d'électricité consommée par l'éclairage. Cela limite également l'émission de gaz à effet de serre.

Dans un contexte de raréfaction des ressources, cela semble indispensable d'ajouter notre pierre.

Faire des économies budgétaires

Le budget consacré à l'éclairage public varie selon les années aux alentours des 30000 euros. L'extinction nocturne devrait permettre de réduire considérablement cette somme dès 2023.

Ces économies pourront être réinjectées dans d'autres projets par la commune.

Préserver les espaces et les espèces

La lumière artificielle a un impact sur la biodiversité en perturbant notamment le cycle de vie des espèces nocturnes, et influençant le cycle du sommeil chez l'homme.

L'extinction nocturne sera également des plus profitables pour l'observation du ciel étoilé.

ET LA SECURITE ?

Les études montrent que **l'extinction n'a pas de corrélation avec l'accidentologie routière** et conduirait même à un ralentissement naturel des véhicules.

Par ailleurs, les services de police et de gendarmerie n'ont pas constaté d'incidence de l'extinction sur le nombre d'agressions et de vols qui ont principalement lieu en journée.

Le contexte réglementaire

Code Général des Collectivités territoriales

Article L.2212-2, 1° : L'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de police du Maire même si cette compétence est transférée au syndicat d'énergies.

Une commune peut réduire l'amplitude horaire d'éclairage des voies ou de leurs abords. Cela n'est pas une obligation mais une décision volontaire.

Code Pénal, Article 121-3 :

Pas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui si tout est fait pour prévenir.

Code Civil, Article 1383 :

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ★ L'éclairage public représente 41 % de la consommation d'électricité d'une commune
- ★ Chaque réverbère tue environ 150 insectes chaque nuit
- ★ L'extinction de l'éclairage public est programmée à l'aide d'une horloge astronomique placée dans les armoires de commande par secteur.

ZOOM SUR... la préservation des chiroptères !

En 2021, la commune a répondu favorablement à un appel à candidature lancé par la Ligue de Protection des Oiseaux et le TE38 pour une étude sur l'impact de l'éclairage envers les chiroptères.



24 communes ont fait acte de candidature. **Nous avons eu le plaisir d'être retenu avec 5 autres lauréates :**



- ☑ Eyzin-Pinet
- ☑ Val-de-Virieu
- ☑ La Sure-en-Chartreuse
- ☑ Les Adrets
- ☑ Saint-Siméon-de-Bressieux

Dans ce cadre, la commune va bénéficier d'un accompagnement en 2 temps par la LPO :

1° Réalisation d'un diagnostic de la présence des chauves-souris et de l'impact de l'éclairage public

2° Proposition d'actions concrètes à mettre en place pour préserver les chauves-souris et améliorer la « trame noire » de la commune.

La LPO va prochainement installer sur le territoire communal des détecteurs d'ultrasons qui serviront à établir le diagnostic. Afin d'étoffer ces données, quelques habitations situées sur des points stratégiques ont été ciblées pour la pose des détecteurs.

Merci aux habitants sollicités car tous ont répondu positivement à cette requête.

Plus d'infos : <https://isere.lpo.fr>



Pourquoi préserver les chauves-souris ?

Les chauves-souris jouent un rôle écologique essentiel et sont de véritables indicateurs de la bonne santé d'un écosystème. Malheureusement, pratiquement toutes les espèces de chauves-souris européennes ont régressé et de nouvelles menaces continuent d'apparaître.

En France, toutes les chauves-souris sont protégées suite à la loi de protection de la nature de 1976 : il est strictement interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser, ainsi que de détruire ou détériorer leurs habitats.

En savoir +

Les Chiroptères (« chiro » main et « ptère » aile) appelés couramment chauves-souris, sont un ordre de mammifères comptant près de 1 400 espèces à travers le monde. En France, on comptabilise 34 espèces, de 4 familles différentes : les Rhinolophidés avec un nez en forme de fer à cheval, les Molossidés dont le museau évoque celui d'un chien, les Minoptéridés au front bombé et les Vespertilionidés dont le faciès ressemble à celui d'une souris.

Presque toutes les chauves-souris quittent leur gîte à la tombée de la nuit. L'essentiel des espèces s'oriente et chasse à l'aide de l'écholocation, un système comparable au sonar qui leur permet d'évoluer dans l'obscurité la plus totale. Elles font partie des rares animaux qui peuvent "voir avec leurs oreilles".

En Europe, toutes les chauves-souris sont insectivores. En une nuit, une chauve-souris peut consommer près de la moitié de son poids en insectes variés tels que les moustiques et autres parasites de l'Homme, mais aussi des papillons de nuit dont beaucoup d'espèces se développent aux dépens des cultures, des arbres fruitiers...

Les chauves-souris se comportent donc comme d'excellents insecticides naturels, et ceci sans empoisonner le sol et l'eau pour des dizaines d'années.

Voilà le débat de la fin d'année qui partage la vedette avec celui de la Coupe du Monde de foot au Qatar ! ... pour ou contre les illuminations de Noël ?

L'équipe municipale se retrouve bien partagée sur ce sujet, entre volonté de préservation de cette période de fête familiale et contexte économique et écologique défavorable...

Les élus ont donc décidé de ménager la chèvre et le chou...on fait mais différemment ...un « entre-deux » sans doute pas idéal ... mais c'est ce qu'on appelle un compromis !

Installation d'illuminations dans le secteur de la mairie

Souvent demandée par les habitants depuis de nombreuses années, l'équipe municipale avait prévu dès le début d'année, au budget 2022, l'installation d'illuminations de Noël aux abords de la Mairie. Il a été **décidé de confirmer cette installation**, avec à la fois des lumières 100 % « LED » et une limitation de leurs périodes de fonctionnement.

Les élus ont en effet considéré que « la magie de Noël » et la parenthèse heureuse que pouvait apporter cette période de l'année, faisait également partie de la mission de bien-être qu'il est nécessaire pour une commune d'apporter à ses habitants. Cela résonne particulièrement dans le contexte actuel.



Un concours de décorations de Noël reconduit mais « repensé »

Le succès du concours organisé l'année dernière et le même leitmotiv fondé sur le plaisir apporté par « la magie de Noël » ont conduit à l'organisation d'un nouveau concours de décorations des habitations susvilloises.

Les élus en charge de ce sujet se sont cassés la tête pour réfléchir à des critères de choix qui permettent de nouveau de « faire » mais autrement.

Les habitants sont donc invités à privilégier les décorations « diurnes » (décorations en bois, lutins, sapins ...), utiliser le plus possible des guirlandes à LED et veiller à réduire le temps d'allumage des illuminations éventuelles.

Le règlement complet sera disponible en Mairie et envoyé par mail sur simple demande.

Le bulletin ci-dessous est à compléter, puis à déposer en mairie ou renvoyer par mail à accueil@susville.fr **AVANT LE 10/12/2022 DERNIER DELAI.**

Les critères d'évaluation

- ★ La **qualité de l'agencement** des illuminations/décorations (effet d'ensemble) ;
- ★ Le sens artistique et **l'originalité** ;
- ★ La **visibilité de la rue** (Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées) ;
- ★ Les **efforts** en matière de développement durable et économies d'énergie.

Extraits du règlement

Les décorations devront :

- ➔ être **installées sur le domaine privé** et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
- ➔ être **visibles de la rue** entre 17h00 et 21h00.

Le passage du jury se fera **de manière aléatoire à compter du 19/12/2022.**

Concours de décorations de Noël 2022 Demande d'inscription

NOM, Prénom :

Adresse exacte :

Courriel : Téléphone :

Demande son inscription pour le concours de décorations de Noël 2022 et déclare accepter sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions du jury.

SUSVILLE, le2022

Signature

En bref

Arrivée de **Mélissa KUPER** et **Alicia CASSAGNE** à l'accueil de la mairie.

N'hésitez pas à venir les rencontrer pour vos démarches administratives !

Signature de nombreuses conventions d'occupation de l'espace **Claire Charles** pour l'année **2022-2023**, des renouvellements mais également de nouvelles activités : **un beau taux de remplissage** pour cet espace récent qui a su trouver sa place sur la commune.

Le démarrage des travaux de la future maison « **Ages et Vie** » est annoncé pour début décembre. 14 mois de travaux sont prévus. L'ouverture pourrait donc avoir lieu au printemps 2024.

Aire de jeux à l'Etang du Crey : le dossier de demande de subvention a été accepté par le département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale avec un taux de subvention à hauteur de 45% du montant HT de l'opération. Une bonne nouvelle pour une réalisation début 2023 !

2 conventions ont été signées avec le Département de l'Isère pour **valoriser la pratique de l'escalade** sur les sites de Versenat et du Villaret. Des totems d'informations devraient voir le jour au départ des sites.

Nettoyage(s) des abords de l'Etang du Crey

Événement désormais régulier de début juin, les élus, les services communaux et les bénévoles de l'association des pêcheurs se réunissent pour nettoyer les abords de l'Etang du Crey et parer de ses plus beaux atouts d'été ce petit paradis des pêcheurs et des promeneurs !

Un grand merci à tous pour leur participation.



Souhaitant remercier les pêcheurs du temps passé avec eux à partager leur passion, les jeunes de « **L'IME** » ont ramassé autour de l'Etang les déchets que les personnes indécates ne prennent pas soin de jeter dans une poubelle comme il se doit.

Bravo à eux pour cette belle initiative !

Quel projet sur les terrains des anciennes centrales ?

Depuis 2019, nous évoquons le projet d'installation d'un centre équestre sur les terrains des anciennes centrales thermiques. Un important travail avait été mené en amont avec les services de l'Etat pour dépolluer la zone, entériner la cessation d'activité et obtenir un arrêté préfectoral portant servitudes d'utilité publique et actant des contraintes du site. Sollicité par un porteur de projet motivé, nous avons mené un second travail important avec l'entreprise ARTELIA pour la rédaction d'un plan de gestion visant à vérifier la comptabilité du projet avec l'état résiduel du site.

La période COVID étant passée par là, le porteur de projet, malgré un permis de construire obtenu, n'a pas donné suite.

Les discussions ont donc été relancées avec la SAFER pour donner un nouvel avenir à ces terrains. Un appel à projet a été relancé par leurs services. Des candidatures intéressantes ont déjà été observées. Elles devront toutefois correspondre avec les caractéristiques très particulières de ces terrains que ce soit en terme de zonage au PLU susvillois ou en terme de restrictions d'usage liées aux pollutions antérieures.

Gestion et utilisation du boulodrome communal

Nous avons longuement évoqué dans le précédent Susvill'infos, la question de la gestion du boulodrome communal. Petit point pour vous informer de l'évolution de la situation.



Une gestion qui restera communale

Malgré les échanges constructifs tenus avec Madame la Présidente de la C.C. de la Matheysine, que nous tenons à remercier pour son écoute et son attention sur le sujet, **l'exécutif de la commune n'a pas tenu à avancer plus sur le sujet du transfert de compétences à la CCM** et donc du transfert de charges, principal point d'achoppement. Rappelons ici à toutes fins utiles que l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la CCM aurait été réalisée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) rattachée à la CCM.

La commune conserve donc la main sur son boulodrome avec pour **objectif clair d'en augmenter sa rentabilité économique**, par une mutualisation des utilisations pour en réduire la consommation énergétique tout en recherchant des recettes pérennes venant équilibrer le budget consacré à cet équipement.

Dans cette démarche, et puisque l'estimation des dépenses liées au boulodrome est parfois remise en cause (notamment sur la partie chauffage puisqu'il fait partie du réseau de chaleur alimentant l'ensemble des bâtiments de Nantizon), un sous-compteur va être prochainement installé pour un coût de 3000 € ...

Conventions d'utilisation, tarifs et règlement intérieur révisé

La commune poursuit ses discussions avec les différents représentants du monde bouliste. L'activité boules a repris début octobre et les plannings d'utilisation sont en cours d'analyse afin d'optimiser les plages horaires d'utilisation.

Un **règlement intérieur révisé** est en cours de rédaction. Il comprendra notamment l'obligation de débrancher les multiples frigos et autres appareils électriques quand ceux-ci ne sont pas utilisés.

Les discussions portent également **sur la mise en place de tarifs d'utilisation**, comme cela est le cas pour l'intégralité des bâtiments communaux mis à disposition de diverses structures, associations ou particuliers.

Un système d'ouverture par **badges nominatifs** selon les créneaux accordés est en cours de déploiement afin d'éviter toute utilisation abusive : un investissement de 3000 € de nouveau à charge de la commune...

Embellissement de la commune par ses habitants



Les habitants du Peychagnard ont encore fait preuve de créativité cet été avec le fleurissement du bassin du quartier.

Les fleurs ont été fournies par la commune.

Voilà qui pourrait donner quelques idées à d'autres habitants dans leur propre quartier ?



La réfection de la façade de la menuiserie « Bertelli » a vu la **réalisation d'une fresque très réussie** rappelant le passé de ce bâtiment qui abritait les anciennes écuries de la Mine.

Bravo à l'artiste « Sam Inspire - Painting ».

Susville 2 : des « exosquelettes » sur le chantier



Le 2 juillet dernier, l'entreprise EIFFAGE Energie Système, en charge de la réalisation des travaux du parc photovoltaïque « Susville 2 » a organisé une visite du chantier.

L'occasion pour l'entreprise de présenter leur démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques par la fourniture aux équipes de manutention d'exosquelette de la marque HILTI. L'objectif de l'exosquelette sur le chantier susvillois est d'accompagner les travaux réalisés « au-dessus de la tête » nécessaires pour visser les supports des panneaux sur leurs poteaux. Une démarche intéressante et novatrice que l'entreprise cherche à promouvoir et développer.

A l'occasion de cette journée, EIFFAGE Energies Systèmes a réalisé une courte vidéo de présentation du chantier. Elle est disponible sur la page d'accueil du site www.susville.fr.

Le chantier est désormais à l'arrêt depuis la mi-septembre dans l'attente de la livraison **des 24 556 panneaux**. Celle-ci est prévue pour le début d'année 2023...Croisons les doigts !

Du nouveau dans l'ancienne salle des machines

Vous avez peut-être observé du mouvement aux alentours du Chevalement cet été ? Pas d'inquiétude, cette fois-ci il ne s'agit pas de saccages et autres « squattages » illégaux !

Au contraire, la commune a signé en juillet dernier une convention d'occupation de l'ancienne « salle des machines » du Puits avec la société ENDOLAB.

Cette société porte pour le moment 3 activités :

- ★ **Endophyte** : Accompagnement et conseil aux entreprises dans leurs grands projets
- ★ **Les Bois Boudés** : Fabrication de mobilier par des artisans et en bois « boudés » massifs sourcés localement
- ★ **Woodtruck** : Accompagnement dans la réalisation de prestations de menuiseries



La commune et les porteurs du projet, que ce sont Phillipe GEANT et Guillaume GILLIO-TOS, travaillent en commun sur la **réhabilitation plus globale du site**. Le bâtiment dans son ensemble portant depuis 2008 le label départemental « Patrimoine en Isère », une rencontre est prochainement organisée avec la direction du patrimoine du Département pour lui présenter le projet et ses perspectives.

Plus d'infos : <https://endophyte.fr/>

Via Maticena : une voie vélo communautaire qui fait « rayonner » la commune

Projet structurant porté par la Communauté de Communes de la Matheysine, la première voie vélo de Matheysine « la Via Maticena » a été inauguré le 09 octobre dernier.

Cet itinéraire cyclable sécurisé fait 6 kilomètres de long, dont 4,5 sont entièrement en dehors du réseau routier pour relier La Mure à Pierre-Châtel.

La Via Maticena emprunte largement les chemins de Susville depuis le Pré Froment jusqu'aux Moutières en passant devant le magasin à charbon où une halte s'impose afin d'observer les libellules de la mare pédagogique puis à travers le terri et son parc photovoltaïque « Susville 1 ». Cette voie vélo ne peut pas se louper, il suffit de suivre les nombreux panneaux d'indication et marquages au sol.

Un superbe itinéraire qui ne manquera de satisfaire les cyclistes pour leurs déplacements touristiques mais aussi professionnels.



L'inauguration de cette via Maticena a été réalisée le dimanche 09 octobre dernier par Coraline SAURAT, présidente de la CCM, de nombreux élus du territoire, des habitants vélophiles et ... du brouillard !

Après un départ depuis la place de l'hôtel de ville de La Mure, les courageux ont profité d'un premier encas offert par Susville au niveau de la mare pédagogique, puis d'une seconde halte à la cabane des chasseurs de Pierre-Châtel pour terminer ensuite à Pierre-Châtel pour la tenue des discours officiels.

Solidarité aux familles ukrainiennes sur le territoire

En lien avec l'accueil de nombreuses familles Ukrainiennes sur le territoire, La Mure Cinéma Théâtre avait organisé une soirée caritative "Ciné-Ukraine", le 25 Mars dernier, afin de récolter des fonds en proposant 2 films.

L'intégralité des recettes ont été reversées aux associations et mairies accueillants des familles ukrainiennes sur le territoire de la Matheysine.

La Commune de Susville, représentée par ses élus lors de cette soirée, a reçu la somme de 200 € de la part de la LMCT.

L'équipe municipale a donc décidé de répartir cette somme entre les familles avec enfants domiciliées sur Susville sous la forme de bons d'achat alimentaire à dépenser au près du supermarché Susvillois « Casino ».



Réseau communal d'eau potable : une sécheresse aux conséquences inquiétantes

Personne n'a pu ignorer la sécheresse qui a frappé la commune et tout le territoire cet été 2022. Dès le mois de mai, les premières inquiétudes sur le réseau d'eau potable se sont fait sentir. Et encore en ce mois d'octobre, les conséquences de cette sécheresse sont présentes.

Sachez que les élus et les services sont pleinement mobilisés sur ce sujet.

La problématique du réservoir du Peychagnard

Par trois fois, les 21 septembre, 06 et 20 octobre, la commune a dû faire appel à un camion citerne afin de remplir le réservoir du Peychagnard, seul réservoir à ne pas pouvoir être alimenté par la station de pompage quand l'eau provenant des sources des captages se raréfie.

Une demi-journée d'une telle prestation coûte plus de 1000 euros au budget de l'eau.



Devant ce constat, les élus et les services vont travailler sur la mise en place d'un système de pompe installée sur le réservoir du Crey qui permettrait de faire remonter l'eau sur les 120 mètres qui le sépare du réservoir du Peychagnard. A voir si cela peut être possible et quelles seront les prix et modalités d'une telle installation.

Coupure d'eau dans les hameaux alimentés par le réservoir des Chuzins

A plusieurs reprises, les habitants du sud de la commune se sont vus privés d'eau pendant quelques heures. Ce phénomène est la conséquence du manque d'arrivée d'eau par les captages qui ne suffit plus à alimenter le réservoir des Chuzins. Celui-ci nécessite alors une alimentation par la station de pompage, qui doit être déclenchée de façon manuelle. En effet, le déclenchement automatique est assuré depuis le réservoir du Villaret, mais qui n'est pas toujours vide en même temps que celui des Chuzins...

Vous comprendrez donc que quand cela arrive le week-end, l'activation manuelle des pompes peut prendre un peu plus de temps et l'eau manquer quelques heures au robinet ...

Nous vous conseillons donc de vous prémunir d'un pack d'eau acheté à l'avance afin de vous hydrater pendant les quelques heures nécessaires au remplissage du réservoir et au rétablissement de la situation !

La réflexion va désormais porter sur l'installation d'un système de déclenchement automatique des pompes quand le niveau du réservoir des Chuzins est trop bas.

Suppression des bornes-fontaines communales

Devant le constat du manque d'eau et régulièrement témoins des abus de certains habitants profitant avec excès de cette eau facile et gratuite, les élus ont pris la décision de couper les arrivées d'eau de l'ensemble des bornes-fontaines communales.

Il est nécessaire de rappeler que ces bornes-fontaines sont branchées sur le réseau d'eau potable et que tous les quartiers n'en disposent pas. Les impératifs de sobriété et d'équité ont motivé cette décision.

Les fontaines ne seront pas remises en eau à l'avenir.



Quelques idées pour réduire sa consommation d'eau potable

Le sujet de l'eau devenant de plus en plus préoccupant, nous avons compiler quelques astuces pour réduire votre consommation. C'est bon pour la planète et votre porte-monnaie !

Dans la salle de bains :

- ➔ Privilégier les douches aux bains.
- ➔ Récupérer l'eau qui coule de la douche en attendant qu'elle chauffe avec une bassine ou un arrosoir : l'utiliser dans les WC au lieu de tirer la chasse, pour laver les légumes, arroser les plantes...
- ➔ Installer des chasses d'eau « bi-puissance ».
- ➔ Éteindre l'eau en se lavant les dents, les mains.

Dans la cuisine :

- ➔ Équiper les robinets de « mousseurs ».
- ➔ Récupérer dans une bassine l'eau de nettoyage des fruits et légumes pour arroser jardin et/ou plantes.
- ➔ Veiller à ne pas trop remplir les casseroles pour cuire pâtes et riz (on économise aussi du gaz/électricité en temps de chauffe!).
- ➔ Actionner lave-vaisselle et lave-linge seulement lorsqu'ils sont bien remplis.

Dans toute la maison :

On ferme ses robinets et on vérifie régulièrement son compteur d'eau ! Au moindre doute sur une fuite, on fait vérifier son installation par un professionnel.

- ◆ Un robinet qui coule en goutte à goutte consomme en moyenne **4 litres par heure**
- ◆ Un robinet qui coule en mince filet d'eau consomme en moyenne **16 litres par heure**
- ◆ Un robinet qui coule en filet d'eau consomme en moyenne **65 litres par heure**
- ◆ Une fuite de chasse d'eau consomme en moyenne **25 litres par heure**

De l'eau à la neige... il n'y a qu'un froid !



Il faut bien se l'avouer cette année, nous attendons la neige en l'espérant en quantité pour espérer un été 2023 plus serein...

Toutefois, la neige n'a pas toujours que des bons côtés et [un petit rappel des gestes et pratiques à adopter](#) est toujours nécessaire en cette période de l'année.



En voiture :

- * Équiper son véhicule de [dispositifs adaptés](#) (désormais obligatoire à chaque 1er novembre).
- * Laisser [la priorité aux engins de déneigement](#).
- * [Éviter les stationnements gênants](#) le long des rues étroites, dans les cités, les zones en pente...
- * Mettre [une pelle à neige dans son véhicule](#).
- * Ne pas chaîner sur la chaussée.

Chez soi :

- * S'équiper d'[une ou deux pelles à neige](#).
- * [Prévoir quelques minutes de plus le matin](#) pour dégager sa cour ou le bourrelet de neige laissé par le chasse neige devant sa propriété.
- * Faire [preuve de solidarité et d'entraide entre voisins](#) en organisant des « tours » de déneigement des parties communes ou aider ceux qui en ont besoin !

Déclaration annuelle de ruches

Déclarez vos ruches
entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles obtenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Création / évolution du chapitre agricole
- Accéder à certains services
- Prise en compte des aides

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire. Cette démarche ne dispense pas de la déclaration annuelle (à réaliser obligatoirement entre le 01/09 et le 31/12)

Ce qui a changé au 1er octobre

- ✓ Le **plafond quotidien des titres de restaurants** passe de 19€ à 25€, utilisables désormais pour payer des produits de consommation alimentaire courante.
- ✓ **Nouveaux vaccins** contre la Covid-19, adaptés au variant Omicron disponibles à compter du 3 octobre. La nouvelle campagne de vaccination concernera les personnes fragiles, les +de 60 ans, les professionnels de santé.
- ✓ La campagne de vaccination **contre la grippe débutera le 18 octobre**. Réservée, jusqu'au 15 novembre, aux personnes à risque.
- ✓ Fin du remboursement total des téléconsultations par la Sécurité Sociale. Désormais, elles ne seront remboursées qu'à 70% (sauf en cas d'affection de longue durée ou de maternité).
- ✓ Les acquéreurs d'un chat, d'un chien, d'un furet, d'un lapin doivent obligatoirement signer un « certificat d'engagement et de connaissances ».

Crottes de chien, petits plaisirs du quotidien...



Il est rappelé que les déjections d'animaux domestiques sur le domaine public (rues, trottoirs, parterres, terrains publics, espaces verts ...) **doivent être ramassées par les propriétaires** par mesure d'hygiène publique.

Conséquence des inconséquents, **l'accès au stade et ses abords est désormais complètement interdit aux chiens.**

SERVICE PETITE ENFANCE CCM

Commune de la Matheysine
13 route du Terril 38 350 Susville 04.76.81.54.05
spe1@ccmatheysine.fr / 07.96.24.29.23
spe2@ccmatheysine.fr / 06.73.38.07.15

Informations sur les modes de garde individuels et collectifs et pré-inscription en crèche.
Permanences téléphoniques et rendez-vous :
*Lundi : de 13h à 17h *Mercredi : de 9h à 12h
*Mardi : de 14h à 16h *Vendredi : de 13h à 16h
*Horaires adaptables en fonction des disponibilités du service

Grandir Matheysine
RÉSEAU PARENTALITÉ GRANDIR EN MATHEYSINE
13 route du Terril 38 350 Susville
04.76.81.53.98 - **06.86.15.25.39**
la.gruber@ccmatheysine.fr

Des actions parentalité pour les familles.
Retrouvez toutes les infos sur :
www.ccmatheysine.fr

QR code and photo of a baby.



10 ans déjà !

Le Trail des Passerelles du Monteynard **fêtait ses 10 ans** cette année. Ce fut l'occasion pour les organisateurs de marquer le coup avec une belle soirée dans la salle des fêtes de Susville, prêtée pour l'occasion, pour remercier tous les partenaires et les bénévoles de cet événement désormais incontournable pour le territoire.



A Susville, c'est la course du « 3ème poste » avec son ravitaillement au pied de l'ancien magasin à charbon qui a animé plus particulièrement la commune. Toujours une super ambiance et des coureurs ravis des chemins empruntés. Cette année, la **vue depuis le Serriou au coucher du soleil** a été très appréciée !



Encore une belle saison de pêche à l'Etang du Crey

Fête de la pêche



Le 5 juin dernier s'est tenue la désormais traditionnelle **fête de la pêche** à l'Etang du Crey organisée par l'Union des Pêcheurs de la Matheysine.



Concours Carpe

Du vendredi 16 au dimanche 18 septembre, ce sont pendant 3 jours et 2 nuits qu'ont concourues 10 équipes de 2 pêcheurs à l'**Enduro Carpes** organisé par l'AAPPMA.

Il fallait sortir le plus gros spécimen. La victoire s'est jouée dans les dernières heures !



Les participants ont fait preuve de patience mais également d'une bonne résistance au froid au vu des températures ressenties ce week-end là !

Toujours un beau succès pour ce moment convivial ponctué d'animations, d'informations et du plaisir de partager sa passion !

Succès pour la braderie du Secours Populaire

La braderie du Secours Populaire s'est tenue les 8 et 9 octobre dernier à la salle des fêtes.

Un beau succès pour le Secours Populaire qui va pouvoir réutiliser l'argent récolté en faveur des plus précaires.



La commune est fière de soutenir cette association par la mise à disposition gratuite de la salle pour cet événement, comme c'est le cas déjà depuis plusieurs années.

Retrouvez les braderies du Secours Populaire en 2023 :

- les 15 et 16 avril à Pierre-Châtel
- les 07 et 08 octobre à Susville

Annulation du trial du RTF38



Nouvelle conséquence de la sécheresse 2022, l'édition annuelle du trial de Susville a dû être annulée pour cause de risque d'incendie.

Ce fut une décision très difficile à prendre pour les élus qui ont toujours soutenu le RTF 38 dans leur organisation. Les feux en cours à proximité de Die et de Voreppe ont toutefois eu raison de toutes les bonnes volontés.

Rendez-vous l'année prochaine pour les amateurs de moto trial !

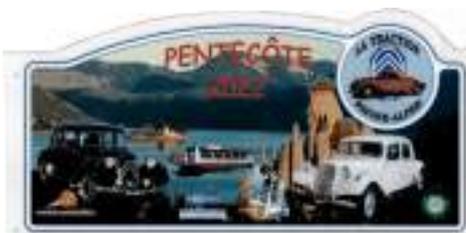
Le gang des Tractions ?

Le samedi 4 juin, week-end de Pentecôte, vous avez peut-être aperçu les tractions stationnées sur le parking « MPT ».



Ce n'était ni un gang, ni une nouvelle activité proposée par la Maison Pour Tous mais un rassemblement organisé par l'association « Traction Rhône-Alpes »

qui avait demandé à la commune de pouvoir faire une halte matinale « petit déjeuner » par Susville sur leur parcours jusqu'à Savignes-le-Lac.



Voyage aux États-Unis avec les Tennessee Riders



L'association de Pierre-Châtel « Tennessee Riders » a organisé le 21 mai avec un droit d'entrée, une journée d'initiation ouverte à tous à la danse Country.

Elle a pour l'occasion décoré la salle des fêtes en l'honneur des États-Unis. La soirée fut une grande réussite avec de nombreux danseurs présents.



Une saison aux multiples facettes pour la Maison Pour Tous

Cette saison, la Maison Pour Tous a fait le choix de mettre l'accent sur le sport, la santé et le bien-être pour tous (de 3 ans à 86 ans). **Près de 450 adhérents** étaient au rendez-vous pour cette rentrée.

La MPT a « double face » dans ce lieu intergénérationnel, d'échange, d'expériences et de plaisir : Rassemblés dans **25 activités différentes**, une trentaine de bénévoles, salariés et associations partenaires encadrent et font vivre ses temps de bien être corporels et mentales.



Mais également **un pôle d'accueil de loisirs** qui depuis la rentrée, accueille deux nouveaux animateurs pour compléter son équipe. Et c'est bien cette équipe vive et riche d'idées qui accueille chaque mercredi 44 enfants âgés de 3 à 12 ans autour de thématiques sportives, culturelles et de bien-être.

L'accueil de loisirs 3-12 ans fonctionne les mercredis de septembre 2022 à juin 2023 ainsi que les vacances d'Automne- d'Hiver- de Printemps et d'Été.

Grâce à la volonté des bénévoles et animateurs, une nouvelle facette va voir le jour cette saison : **Des événements ponctuels à thématiques...**

Les dates phares à retenir dans les prochains mois :

- ➔ Secteur famille : Séances découverte Ateliers Chorégraphiques Mercredi 26 octobre (programme à découvrir sur nos réseaux).
- ➔ Secteur Adultes : Yoga et Ayurveda le samedi 10 décembre (programme sur nos réseaux).

Et bien d'autres sujets tout au long de l'année (journée de la femme, gestion du stress, stages....).



Soyez curieux et suivez-nous :

04-76-81-10-73

ou mpt.susville@free.fr

Page Facebook :

« [Maison Pour Tous de Susville](#) »

Nouveau site internet :

<https://mpt-susville.fr>

Projet lecture à la bibliothèque avec la classe CE2-CM1

Mardi 18 octobre dernier, dans le cadre du projet lecture du réseau Maticena de « l'illustration aux images animées », les élèves de la classe de CE2-CM1 de l'école Hubert Mingarelli sont venus **à la bibliothèque de Susville pour rencontrer Charlotte Louste**, alias Chaloup, illustratrice d'albums jeunesse. Ce projet se déroulera en 5 étapes.

Sur cette séance Charlotte leur a présenté son travail, un de ses ouvrages, a été offert à la classe par la Communauté de Communes de la Matheysine, partenaire du projet.

Elle a également présenté différents albums aux techniques d'illustrations variées, ainsi que les règles de base du stop-motion.

Les enfants ont pu mettre en pratique les différents conseils pour animer les histoires qu'ils ont découvert précédemment. La séance s'est terminée par la projection de leur travail.





Madame Louste leur a précisé **le travail à faire en classe** avant sa prochaine intervention le mardi 29 Novembre.

La bibliothèque accompagnera la classe tout au long du projet qui se déroule dans le cadre de la **Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture** - Avec le soutien de l'Etat (DRAC), du Département de l'Isère et de la Communauté de communes de la Matheysine.

Quelques nouveautés à la bibliothèque

- La librairie des rêves ensevelis
Madeline Martin
- Une vie inestimable
Anne-Marie Revol
- Un long, si long après-midi
Inga Vesper
- Le livre de neige
Olivier Liron
- Quand tu écouteras cette chanson
Lola Lafon
- V 13 : chronique judiciaire
Emmanuel Carrère
- Trois sœurs
Laura Poggioli
- On était des loups
Sandrine Collette
- Les enfants endormis
Anthony Passeron



Puits'Art ne s'arrête plus !

A partir de Notre-Dame des Neiges, nous avons beaucoup marché cette année, dans les pas des mineurs. **Appuyés sur le topo-guide** réalisé par Elisabeth, Henriette et Stéphane, puis sur un nouveau livret d'aquarelles de David, nous avons entraîné habitants et touristes à travers nos hameaux chargés d'histoire.



Grâce à de nombreux bénévoles et à vos dons, la chapelle **se transforme ainsi peu à peu** en un lieu de vie et de mémoire à l'honneur des Susvillois. Et les projets abondent. Une souscription vient d'ouvrir pour la réalisation (d'ici quatre ans, le temps de rassembler 60 000 € !), **d'un puits de lumière** en forme de vitrail de 5m de diamètre au sol de la chapelle. Ce disque lumineux sur lequel on pourra circuler symbolisera la remontée des mineurs vers le jour.

En attendant, les amis et voisins poursuivent les aménagements du bâtiment : un chantier menuiseries avec l'URM est prévu en juillet ainsi que la construction d'une deuxième voûte en briques plates... D'ici-là, nous entreprenons aussi des travaux pour l'assainissement.

Les murs qui étaient couverts de nuages en octobre vont se **"Couvrir d'or et de lumière"** en novembre pour nous initier à l'art des icônes : Elisabeth Lamour évoquera son métier, solidement ancré dans une tradition, et tout proche de la terre. Si nous voulons essayer par nous-même, elle mettra dans nos mains les matières très simples qu'elle utilise : une planche de tilleul ou de bouleau, de la toile de coton, de la craie, de la colle de peau de lapin, du jaune d'œuf, des pigments aux si belles couleurs venus des quatre coins du monde... Rendez-vous avec elle **les 19 et 20 novembre de 14h à 18h.**



Quant à Zorah Viola, conteuse à Puits'art, elle invite les enfants de l'Ecole Hubert Mingarelli à raconter des histoires et à montrer leurs dessins à la chapelle avant les vacances d'hiver.

Et puis **le 24 décembre, vers minuit, une veillée de Noël ouverte à tous** aura lieu à Notre-Dame des Neiges, suivie d'une soupe à l'oignon, de vin chaud et de petits cadeaux partagés.

Le Sou des écoles



C'est avec plaisir que le sou des écoles de Susville vous retrouve en cette nouvelle année scolaire. Comme chaque année, le sou des écoles vous proposera plusieurs animations :



Le vide ta chambre : Le 13 novembre 2022
Pour gâter vos enfants ou petits enfants

Le marché de Noël : Le 4 décembre 2022
Pour faire plaisir à tous vos proches

VENEZ NOMBREUX !!!



Mais il y aura également des **ventes de plants, de brioches et de chocolats**. **Alors n'hésitez pas** à venir, manger, boire, participer, aider, vendre, acheter, s'amuser, partager... Les bénéficiaires **seront pour les besoins des élèves de l'école HUBERT MINGARELLI** mais aussi pour leur organiser une jolie « fête de l'école » en fin d'année.

Le nouveau bureau a été voté pour cette année :

Présidente : JIMENEZ Magali - Vice présidente : BOULONNOIS Lydie

Trésorier : MORICO Stéphane - Vice trésorier : CIOT Mickael

Secrétaire : DURET Adeline - Vice-secrétaire : ARTHAUD Céline

A très bientôt !

L'équipe du sou des écoles de Susville.

Retrouvez nous sur :

FACEBOOK :

[sousedescolesdesusville](https://www.facebook.com/sousedescolesdesusville)

Par mail :

sdesecolesdesusville@gmail.com

Par sms : 0699805149

L'U.I.A.D.



Sous le sigle UIAD, il faut lire **Université Inter-âges du Dauphiné**. Cette association **fondée en 1977 à Grenoble**, s'est implantée il y a quelques années sur le plateau Matheysin et dans le Vercors. L'UIAD propose ainsi tout près de votre commune une palette de cours qui répondent aux objectifs de ses fondateurs « *favoriser par tous les moyens, l'épanouissement intellectuel et culturel de toutes catégories de personnes, sans conditions d'âge, ni de diplômes* »

Forte de **plus de 300 adhérents**, l'antenne Matheysine, animée par une équipe de bénévoles, propose de nombreux cours et activités, que ce soit dans le domaine :

- ➔ des **Sciences** (Géologie, Botanique, Ornithologie, Astronomie, Géographie) ;
- ➔ des **Langues** (Anglais, Italien, Espagnol) ;
- ➔ de **l'Histoire** (Histoire, Histoire de la démocratie) ;
- ➔ de la **Philosophie** ;
- ➔ de la **Littérature** (Littérature, Atelier d'écriture, Atelier Poésie, Discussion autour d'un livre) ;
- ➔ de la **Musique** (Découverte de l'Opéra) ;
- ➔ et encore **Couture, Arts plastiques, Scrabble, Dentelle au Fuseau ...**

Où nous trouver ?

Nos cours se déroulent dans les **anciennes classes primaire de l'école de Nantizon** et sont assurés par des professeurs/animateurs salariés ou bénévoles.

L'adhésion à l'association vous permet **d'assister gratuitement à neuf conférences chaque année**, au Cinéma-Théâtre de La Mure.

Nous vous enverrons notre plaquette 2022-2023 sur demande à billetr@hotmail.fr

Contact :

Roger Billet : 07 76 69 46 16

Nicole Bertini : 06 77 68 54 03

Christine Delanoeye : 06 01 77 47 18

Le contenu des textes publiés relève de l'entière responsabilité de leurs rédacteurs

Parole aux Conseillers de la majorité

Nous, élus de la majorité, poursuivons nos engagements ; certains projets se concrétisent, d'autres se construisent. Il semble important de valoriser les grands projets que nous portons pour notre commune car trop souvent nos efforts et votre attention sont déportées sur des sujets qui ne méritent pas autant de temps et d'énergie déployés.

Nous tenons aujourd'hui à (re)mettre en avant l'ambitieuse concession d'aménagement signée fin 2019 avec la S.P.L. « Isère Aménagement » pour une période de 12 ans sur le secteur autour du chevalement. Pour rappel, cette concession vise la réalisation des orientations du PLU communal et notamment celle de mise en œuvre d'un projet urbain permettant une politique locale de l'habitat ambitieuse et d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques. Le projet vise la création de 6,8 hectares commercialisables et 2 hectares dédiés aux cheminements piétons, espaces de circulations, noues paysagères et espaces verts naturels. Le programme prévisionnel est de 155 logements et 1,3 hectares d'activités. Loin des rumeurs de « braderie » de l'ensemble des terrains pour « un euro », c'est bien un aménagement structurant pour la commune dont le bilan financier prévisionnel au

31/12/2021 est établi à 4 443 000 € (chiffre issu du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale n°2, approuvé à l'unanimité par le Conseil le 11/07 dernier) ; de quoi mobiliser l'exécutif et les services municipaux sur autre chose qu'un certain équipement sportif qui profite à moins d'une vingtaine de Susvillois...

C'est également dans ce cadre qu'a été initié le projet novateur de « colocation » porté par la société Ages et Vie et soutenu avec enthousiasme par la commune dès le début 2019. Le démarrage des travaux est annoncé pour décembre pour une durée de 14 mois. Rappelons que ce projet est entièrement financé sans aucune subvention publique. Ce sont 4 logements collectifs qui seront créés : au rez-de-chaussée, 2 colocations de 8 chambres d'environ 30m², reliée à un espace de vie comprenant la cuisine, la salle à manger et le salon ; à l'étage, 2 logements pour les salariés et leur famille. Une alternative innovante d'habitat inclusif et complémentaire à l'EHPAD pour les personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elle mais qui veulent rester dans leur village. Un véritable projet d'intérêt social favorisant la mixité, l'intergénérationnel et le lien avec l'extérieur.

Les élus de la majorité.

Parole aux Conseillers de l'opposition

BOULODROME DE SUSVILLE, GOUFFRE FINANCIER OU OPPORTUNITE ?

Depuis de nombreux mois la situation du boulodrome de Susville fait beaucoup parler. Aujourd'hui la commune de Susville à la possibilité de transférer la gestion et les charges à la CCMatheysine. Lors de la rénovation du boulodrome la mairie a choisi de garder la propriété du boulodrome et a donc de fait accepté d'en payer les frais de fonctionnement. Pourtant ce transfert est très avantageux pour la commune puisque la proposition consistait à diminuer la dotation communale de 15 000 € alors que le coût annoncé par le Maire est de 20 000 €, la commune de Susville « gagnait » 5 000 € au passage sans compter les hausses du coût de l'énergie (chauffage et électricité) qui vont avoir lieu dès cette année et pour les années futures sans compter les coûts d'entretien et de réparation obligatoire lié à un tel équipement.

La CCMatheysine a voté une aide de 5000€ jusqu'en 2023 à la commune Pour aider au fonctionnement. Mais cette aide ne peut persister pour des raisons de droit administratif.

L'opposition du conseil municipal dénonce l'attitude du maire qui agit seul dans son coin, se cachant derrière un bail emphytéotique qui n'excite pas, même dans les tiroirs de la CCM.

A aucun conseil municipal le maire n'a informé celui-ci des discussions et des propositions. A aucun moment il a demandé au conseil municipal l'avis de celui-ci pour savoir s'il fallait accepter la proposition de transfert. A aucun moment le maire de Susville n'a demandé au conseil municipal qu'elle pourrait être la proposition acceptable financièrement de transfert.

La position du maire de Susville est inacceptable car elle ne correspond pas à un fonctionnement démocratique qui doit être de mise dans une commune.

L'attitude hégémonique du maire de Susville va amener pour la commune et donc pour les Susvillois des conséquences financières considérable pour les futurs années.

Nous demandons qu'un référendum d'initiative citoyenne soit organisé pour demander l'avis des Susvillois. La question est simple :

Est-ce que les Susvillois veulent que le budget communal soit amputé toutes les années de 15 000€ (voir moins selon les discussions avec la CCM) et transférer la compétence ou bien que la mairie garde la gestion du boulodrome?

Nous proposition le referendum lors du prochain conseil municipal.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Naissances

FERNANDEZ Clémence, Régine, Isabelle : 28 mai 2022

ROBERT Jimmy, Adrian : 17 juin 2022

CURMI Haylie, Andréa, Chiara : 21 juillet 2022

CARRIER Noam, Richard, Guy : 28 juillet 2022

MATHIS Kahys, André : 04 août 2022

Baptême républicain

VAN DUIJN Marleen : 15 octobre 2022

Décès

MICHON Geneviève, Olympe, Elisa veuve DUJEAN : 19 juin 2022

CERVI Paulette, Hélène veuve BRACHON : 06 juillet 2022

SIMONETTI Maurice, Paul, Jean-Marie : 25 juillet 2022

Mariages

VIANEY Julien, Yves, Robert / AYME Vanessa, Karine, Yvette : 12 mars 2022

MACABRE Ted / GRAVA Maëly, Elya : 12 juillet 2022

LIBERT Richard, Pierre, Yves / BOULLONNOIS Lydie, Lise, Lucie : 23 juillet 2022

DE CRECY Emmanuel, Maurice, Jean / FRANCOIS Amandine, Madiana, Mauricette : 30 juillet 2022

VIAL Lionel, Gilles, Jacky / POTVIN Laetitia, Renée, Jeanne : 10 septembre 2022

Recensement militaire



Les jeunes filles et jeunes hommes nés en **octobre – novembre – décembre 2006** devront se faire recenser en se présentant à la mairie avec la carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile, à partir de la date anniversaire et **avant le 31 janvier 2023**.

L'agenda

13/11

Vide ta chambre

Sou des écoles

Salle des fêtes

04/12

Marché de Noël

Sou des écoles

Salle des fêtes

20/01/2023

Voeux du Maire

Salle des fêtes

19 et 20/11

Couvrir d'Or et de Lumières

Puits'Art

Notre-Dame des neiges

24/12

Veillée de Noël

Puits'Art

Notre-Dame des neiges